Image not found or type unknown

Fin indivision et licitation

Par **loublai**, le **03/07/2017** à **11:01**

Bonjour,
Parents décédés, mon frère et moi en indivision.
Il souhaite racheter ma part pour garder la maison évaluée à 300000. Je suis d'accord. Le notaire propose vente comme licitation avec 10600€ de frais à partager ... cela me semble énorme et j'ai lu que dans ce cas c'était à l'acquéreur de payer tous les frais ?
Merci de m'éclairer

Par **Visiteur**, le **03/07/2017** à **12:00**

Bonjour,
Ce n'est pas une vente, mais une entente de partage, donc frais communs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés